

Paiement dû à Amazon sous 30 jours

Vendu par Guangzhoushichuansilimaoyiyouxiangongsi
TVA FR60913030946

REDUCIO
5 RUE DU TALUS
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, BAS-RHIN, 67400
FR

Date de la facture/Date de la livraison	07 novembre 2024
Numéro de la facture	INV-FR-2107167915-2024-37
Termes de paiement	Net 30
Numéro de compte	A15SNG5Z766BJ2
Total à payer	53,98 €

Veuillez contacter le Service Client en visitant le lien suivant: www.amazon.fr/contact-us

Adresse commerciale	Adresse de livraison	Vendu par
REDUCIO	GUILLAUME JEAN MARIE	Guangzhoushichuansilimaoyiyouxiangongsi
Immeuble Espalys RDC, 5 rue du Talus	24 BOULEVARD VITAL BOUHOT, LILLY	尚信路
Illkirch-Graffenstaden, Bas-Rhin, 67400	FRANCE	10号802房
FR	NEUILLY SUR SEINE, 92521	广州, 花都区, 广东省, 510800
TVA FR90750635690	FR	CN
		TVA FR60913030946

Informations de la commande

Date de la commande	07 novembre 2024	Numéro de commande client	BC-205987
Numéro de la commande	405-3114354-4895551		
Commandé par	REDUCIO		

Informations de paiement

Nom de la banque	Deutsche Bank (FR)
Adresse de la banque	6-8 BISHOPSGATE, LONDON, EC2P2 GB
Nom du compte	Amazon Payments Europe S.C.A
IBAN	GB04 DEUT 4050 8122 6602 12
BIC/SWIFT	DEUTGB2LXXX

Numéro de référence INV-FR-2107167915-2024-37

Merci d'inclure TOUS les numéros des factures/références Amazon payées dans votre avis de paiement

- ou -

D'envoyer toutes les informations relatives à votre paiement (numéros des factures, montant total et date du paiement) par email à ar-fr-businessinvoicing@amazon.fr

Détails de la facture

Description	Qté	Prix Unitaire HT	Taux TVA	Prix Unitaire TTC	Total TTC
Talomen Microphone sans fil professionnel,système de dual microphone à 2.4 GHz Karaoké Dynamique Rechargeable avec Récepteur,160ft Ext,Idéal pour Karaoké,Chants,Fêtes,Soirées,DJ,Églises,Mariages,K60-2 Information indisponible sur les pièces détachées ASIN: B0CZ3YPYFM	2	26,99 €	0 % (1)	26,99 €	53,98 €

Livraison 0,00 € 0,00 € 0,00 €

Montant dû 53,98 €

Paiement dû à Amazon sous 30 jours

Taux TVA	Total HT	TVA
0 %	53,98 €	0,00 €
Total	53,98 €	0,00 €

Veuillez vous référer à la première page pour les informations de paiement

(1) Autoliquidation - Article 194 Directive 2006/112/EC

Mentions obligatoires : Escompte pour paiement anticipé : néant. En cas de paiement de retard, le taux d'intérêt des pénalités applicable est égal à 1,5 % par mois. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est aussi applicable au titre des frais de recouvrement.